

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 06 octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	8

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h30,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ABLOUH, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mmes. ABLOUH, BIGLIONE, BERCOVICI, DELANNAY, SEVAULT, DUBOIS, BAUDRY.
Mrs. GOURVENEC, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Absents excusés : Mmes. ARENOU, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, SIRAS.
Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : AIDE AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame la Vice-Présidente rappelle que l’aide à la culture et aux activités sportives a pour objet d’aider les familles à inscrire leurs enfants à des activités culturelles et sportives.

Il est proposé aux membres du Conseil d’Administration :

- ❖ **D’accorder une aide de 50 € pour les enfants inscrits dans le projet DEMOS Sans limite de quotient avec validation du référent DEMOS ;**

avec les critères suivants :

- résider à Chanteloup-les-Vignes depuis au moins 3 mois ;
- être inscrit dans le projet DEMOS ;
- une seule aide par enfant et par année scolaire quel que soit le montant de l’inscription et la nature de l’activité.

Concernant les modalités de versement, ce dernier s’effectuera en priorité à l’association.

Après avoir entendu les explications de Madame la Vice-Présidente et sur sa proposition,

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°1 de l’aide aux Activités Sportives et Culturelles,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif concerné.

Adopte à l’unanimité,

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-deux